

Secrétariat assuré par : Françoise DALENCON et Danièle LARGE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

ORDRE DU JOUR de la CDAC du mardi 13 novembre 2012

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER		ELUS						PERSONNALITES QUALIFIEES			
N° Dossier/Heure de son passage en commission/Enseigne(s)/Nom de la Société et de son représentant	Objet du dossier/Commune d'implantation du projet/Date de l'accord tacite	Commune d'implantation	Commune la plus peuplée	E.P.C.I	Conseil Général	Syndicat mixte ou E.P.C.I chargé du SCOT	ELU DES DEUX SEVRES	en matière de Consommation	en matière de Développement durable	en matière d'Aménagement du territoire	Expert des Deux-Sèvres (aménagement du territoire)
N° 940 à 9 heures 30		SURGERES	ROCHEFORT	C.D.C. de	M. le Président	Syndicat Mixte	MAUZE s/le	M. Guillaume	M. Christian	M. Alain	Mme Jeannick
Extension d'un hypermarché SURGERES 12 rue Jean Philippe Rameau	Extension (170 m2) de la surface de vente de l'Espace Culturel (600 m2) de l'hypermarché E. LECLERC	M. Philippe GUILLOTEAU Le Maire	M. Bernard GRASSET Le Maire	SURGERES M. Guy BEUGNON Le Président	du Conseil Général représenté par M. Jacky QUESSON	du Pays d'Aunis M. Bernard DRAPEAU Le Président	MIGNON M. Jean-Luc MORISSET Le Maire	VERNHET	INARD	LEVAVASSEUR	LAMY
M. Arnaud VILLAT SODISUR Président	Accord tacite le 26/11/2012										
N° 941 à 10 heures 15		ANGOULINS s/Mer	LA ROCHELLE	C.D.A. de	M. le Président	C.D.A. de	SANS OBJET	M. Guillaume	M. Christian	M. Alain	SANS OBJET
Création d'un ensemble commercial sur la commune de ANGOULINS SUR MER Z.A.C. des Fourneaux	Regroupement de trois cellules (299 m2) et redistribution de locaux (23 m2) pour créer un espace de 920 m2 à l'enseigne SPORT 2000 (ancien magasin LAPEYRE autorisé par CDAC le 11 juin 2012)	Mme M. Claude BRIDONNEAU Le Maire	M. Maxime BONO Le Maire	LA ROCHELLE M. Maxime BONO remplacé par	du Conseil Général représenté par M. Jacky QUESSON	LA ROCHELLE M. Maxime BONO remplacé par M. Guy DENIER Maire de PERIGNY		VERNHET	INARD	LEVAVASSEUR	
M. Olivier GAUTIER S.C.I. FLOWER Gérant	Accord tacite le 27/11/2012						/				/